



## REGLEMENT DU CRITERIUM VETERANS DEPARTEMENTAL

**Responsable de la Compétition :** André Bintz  
☎ : 06 74 51 04 94

**Date de Clôture des Engagements** **Mardi 21 Octobre 2014**

**Date de l'Epreuve :** **Mardi 11 Novembre 2014**

**Juge Arbitre Principal de l'épreuve :**

**Lieu de l'Epreuve :** **ESPACE OMNISPORTS**  
Place Woking (parking)  
92350 Le Plessis Robinson

**Horaires (prévisionnel):** Pointage : **45 minutes** avant le début de l'épreuve à laquelle vous participez  
Début des Epreuves : **9h00**

Un horaire général sera communiqué aux correspondants des clubs après l'enregistrement des inscriptions.

**Tarif des Engagements :** **14€** par engagé(e)

\*\*\*\*\*

### Article 1 : Condition de Participation

Le Critérium Vétérans Départemental est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité Française, licenciés Traditionnel pour la saison en cours à la Fédération Française de Tennis de Table, âgé(e)s d'au moins 40 ans au 1 janvier de la saison en cours. Un(e) joueur (se) en possession d'une licence Promotionnelle, s'il (elle) est autorisé(e) à jouer, verra sa licence basculée en licence "Traditionnelle".

Cette épreuve est qualificative pour le Championnat Régional Individuel Vétérans qui aura lieu le **Dimanche 15 Février 2015**.

L'échelon Régional est qualificatif pour les Championnats de France qui auront lieu du **4 au 6 avril 2015 à St Dié des Vosges**, sauf pour les anciens champions de France séniors et vétérans qui sont qualifiés d'office.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence comportant la mention "certificat médical présenté".

Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas présenter sa licence, il sera autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (via l'appel au site via l'adresse internet <http://www.fft.com/licence> ou au travers de l'application « SMARTPING »).

Si la mention "ni entraînement, ni compétition" y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité. Si le joueur ne peut justifier de sa licenciation et être en règle avec la certification médicale, il ne sera pas autorisé à jouer.

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

### Article 2 : Droit d'Inscription

Chaque saison, tout joueur ou joueuse licencié(e) désirant participer au Critérium Vétérans doit acquitter, lorsqu'il (elle) s'engage, un droit forfaitaire à chaque échelon pour lequel il (elle) est qualifié(e).

### Article 3 : Epreuve de Simples

L'épreuve de simples est divisée en 9 tableaux, un tableau par catégorie V1-V2-V3-V4 (dames et messieurs) et un tableau V5 messieurs. **Les joueurs ne peuvent participer que dans leur catégorie.**

Cat. V1	Agé(e)s de 40 à 49 ans	}	au 1 <sup>er</sup> Janvier de la saison en cours
Cat. V2	Agé(e)s de 50 à 59 ans		
Cat. V3	Agé(e)s de 60 à 69 ans		
Cat. V4	Agé(e)s de 70 à 79 ans		
	70 ans et plus pour les dames		
Cat. V5M	Agés de plus de 80 ans		

## Article 4 : Epreuve de Doubles

Les engagements pour les épreuves de Doubles se feront en complément des engagements individuels, à partir du formulaire d'engagements multiples. Il y aura :

- Un tableau « Doubles Messieurs V1-V2 » regroupant les catégories Messieurs V1 et V2.
- Un tableau « Doubles Messieurs V1 » regroupant que des joueurs V1
- Un tableau « Doubles Messieurs V2 » regroupant que des joueurs V2
- Un tableau « Doubles Messieurs V3-V4-V5 » regroupant les catégories Messieurs V3-V4 et V5.
- Un tableau « Doubles Dames » sans distinction de catégorie.

**Les équipes de doubles seront à annoncer le jour de l'épreuve à la table de juge-arbitrage avant la clôture des engagements du tableau. Il ne sera pas tenu de liste de joueuses ou de joueurs en recherche de partenaire.**

Afin d'estimer le nombre de tours des tableaux de doubles et établir l'horaire général, indiquer par une croix dans la colonne Doubles (Dames ou Messieurs) du formulaire d'engagements si le joueur (se) souhaite participer au tableau.

Un joueur de catégorie V3-V4 ou V5 pourra former un double avec un joueur de catégorie V1 ou V2. Cette paire évoluera dans le tableau « Doubles Messieurs V1-V2 ». Un joueur ne peut participer qu'à un seul tableau de double qu'au seul tableau de doubles correspondant à sa catégorie d'âge.

## Article 5 : Organisation Sportive

Tout(e) joueur (joueuse) inscrit(e) dans un tableau qui ne se serait pas présenté(e) à la table de pointage avant l'heure de clôture du pointage de ce tableau sera définitivement retiré(e) de la liste des engagé(e)s avant la constitution des poules. Il n'y aura aucune possibilité de réintégrer un(e) joueur (joueuse) une fois que les poules auront été éditées. L'horaire général indiquant les heures de clôture de pointage et de début de chaque tableau sera diffusé ultérieurement.

La journée débutera par les tableaux de doubles, si possible jusqu'aux finales en fonction de l'avancement du tableau et de l'horaire général, avant de démarrer les tableaux de simples.

Les tableaux de doubles se dérouleront sous forme d'un tableau à élimination directe (TED). Les paires seront classées dans l'ordre décroissant de la somme des points licence des joueurs (ses) de la paire pour définir leur place dans le TED.

Les épreuves de simples se dérouleront en deux phases.

- |                        |   |
|------------------------|---|
| 1 <sup>ère</sup> Phase | par poules de 3 ou 4 (2 qualifié(e)s par poule) |
| 2 <sup>ème</sup> Phase | Tableau final par élimination directe.          |

Le juge-arbitre pourra modifier le placement des joueurs (ses) dans les poules pour que deux joueurs (ses) d'une même association ne soient pas placé(e)s dans la même poule. En cas d'impossibilité, l'ordre des rencontres dans la poule sera modifié pour que ces joueurs (ses) se rencontrent le plus tôt possible dans la poule.

En sortie de poule, dans la mesure du possible, les qualifié(e)s des poules seront placé(e)s de façon à ne pas rencontrer un(e) joueur (se) de la même association au premier tour du TED.

Toutes les rencontres se joueront au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Si le nombre d'engagé(e)s est très différent des prévisions dans les diverses catégories, certaines modifications aux modalités de déroulement pourraient être apportées par la commission Départementale Vétérans.

Les places pour le classement de 5 à 8 seront obligatoirement jouées.

Les places 3 et 4 ne seront pas jouées. S'il était nécessaire de différencier les 3<sup>èmes</sup> ex-æquo, seront considéré(e)s comme 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> le joueur (la joueuse) ayant rencontré et perdu respectivement le vainqueur et le 2<sup>ème</sup> du tableau.

Les rencontres se disputent avec des balles **BLANCHES** de 40 mm agréées par la FFTT.

Pour les éliminé(e)s (3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> de poule) de la 1<sup>ère</sup> phase, un tableau consolante toutes catégories dames et un tableau toutes catégories messieurs sera organisé.

Ces deux tableaux se dérouleront en parallèle du tableau principal sous la forme suivante :

- poule de deux ou de trois par tirage au sort intégral (1 qualifié),
- puis tableau par élimination directe.

L'inscription aux tableaux de consolantes (Messieurs ou Dames) **n'est pas automatique**, elle devra être explicitement exprimée à la table de juge-arbitrage par le joueur (la joueuse) éliminé(e) du tableau principal à l'issue de sa poule non qualifié(e)s à l'issue de la phase de poule des tableaux principaux de la compétition.

## Article 6 : Engagements

Les engagements doivent être envoyés au plus tard à la date de clôture fixée, **exclusivement à l'aide du formulaire fourni en annexe du règlement** :

Par courrier : C.D.T.T. 92  
1 Rue de la Poterie  
93200 SAINT-DENIS

Par mail : cdt92@wanadoo.fr  
Par fax : 01 58 34 70 73

## **Article 7 : Challenge Marcel JACQUELIN**

Lors de ce Critérium, un Challenge des clubs sera attribué au club ayant totalisé le plus grand nombre de points selon le barème suivant :

- 1 point de présence par engagé(e) présent(e)

Puis attribution de points pour chaque tableau de simple dames et messieurs en fonction de la place obtenue dans les tableaux à élimination directe, hormis les tableaux de consolantes, selon le barème suivant :

1 <sup>er</sup>	: 5 points
2 <sup>ème</sup>	: 4 points
3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>	: 3 points
5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup>	: 2 points
7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup>	: 1 point

En cas d'égalité, le départage s'effectuera selon les critères suivants :

- 1°) Le plus grand nombre de présents, toutes catégories confondues,
- 2°) Le plus de féminines présentes.



# CRITERIUM VETERANS DEPARTEMENTAL

## Formulaire d'Engagements À retourner au plus tard le **21 octobre 2014**

ASSOCIATION : ..... N° : .....

NOM - PRENOM	N° licence	Messieurs (1)						Dames (1)				
		V1	V2	V3	V4	V5	Dbi (2)	V1	V2	V3	V4	Dbi (2)

(1) Mettre une croix dans la catégorie d'engagement  
(2) Indiquer uniquement le souhait de participer au tableau de double, l'annonce des paires sera à faire sur place.

**Rappel :**

- Cat. V1 Agé(e)s de 40 à 49 ans
  - Cat. V2 Agé(e)s de 50 à 59 ans
  - Cat. V3 Agé(e)s de 60 à 69 ans
  - Cat. V4 Agé(e)s de 70 à 79 ans
  - Cat. V5M Agés de plus de 80 ans
- au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

Nombre d'engagé(e)s ..... x 14 € = ..... €.  
Ce montant sera porté sur la prochaine facture envoyée par le département.

**A adresser au** C.D.T.T. 92  
1 Rue de la Poterie  
93200 SAINT-DENIS

**Mail :** cdtt92@wanadoo.fr

**Tél/Fax :** 01 58 34 70 73